

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**ABSENTS/EXCUSES** : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WLS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme LEMBEZAT

---

**21 - 99 - CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants,  
Vu la délibération de principe du Conseil Départemental n°03-002 du 4 mars 2021 décidant d'engager les démarches préalables à la constitution de la SPL des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur le Maire informe que le Département a initié la création d'une SPL pour les raisons suivantes :

Le Département, chef de file des solidarités envers les territoires, soutient solidairement les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Il accompagne les initiatives locales en financement et en ingénierie.

Dans ce cadre, afin de soutenir les collectivités et de les doter d'éléments d'aide à la décision en matière d'aménagement et de construction, le Département propose de participer à la création d'une SPL dédiée à cet objet.

La SPL aura vocation à offrir aux collectivités membres une ingénierie de projets en aménagement et construction, dans le cadre d'une relation de quasi-régie permettant la conclusion de marchés de prestations (notamment de types études pré-opérationnelles, de programmation, de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opérations, de mandat, ou de concession) sans mise en concurrence préalable. Cette proposition d'offre d'ingénierie sera un prolongement de l'action déjà portée par la SEM SEPA.

Le projet de statuts, ci-joint, est présenté. Les caractéristiques principales de la SPL sont les suivantes :

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : 238 Bd de la Paix à Pau

**Objet social** :

La société aura pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, d'apporter une offre globale en termes :

- d'aménagement du territoire en espace urbain, rural ou naturel.

Ceci, notamment en vue de la requalification et du développement des centres villes et centres bourgs, de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat dans le cadre d'opérations de revitalisation territoriale ou autres,

du développement des équipements touristiques et de loisirs, du développement économique, et de contribuer au développement durable et à la préservation de l'environnement,

de construction, rénovation, restauration, démolition, entretien d'équipements publics, bâtiments et infrastructures.

Ceci, y compris pour contribuer au développement de l'offre d'habitat et au renouvellement résidentiel, au développement de l'offre médico-sociale, au développement économique, ainsi qu'à l'amélioration de l'offre d'équipements publics.

Dans ces domaines, la société pourra réaliser ou prêter assistance pour :

- des études, conseils et analyses,
- des opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme,
- des opérations de construction, de rénovation, de restauration, de démolition, d'entretien de tout immeuble, local ou ouvrage,
- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur d'immeubles, ouvrages et équipements.

Plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

**Capital social :**

Le capital est de 225 000 €, soit 2 250 actions de 100 €.

**Actionnaires :**

Le Département sera actionnaire majoritaire (90 % maximum à la création de la société).

Les autres actionnaires seront les Communes, Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du Département volontaires.

Il est proposé que la ville d'Orthez entre au capital de cette SPL, à hauteur de 5 actions à 100 € soit 500 €.

Sur un plan opérationnel, la nouvelle SPL bénéficiera d'une mutualisation de ressources humaines avec la SEPA (ainsi que sa filiale la SIAB), au moyen de l'adhésion à un Groupement d'Employeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) :

- décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée SPL des Pyrénées-Atlantiques, dont l'objet social, le siège social, le capital et la durée ont été exposés ci-dessus,
- fixe la participation de ville d'Orthez au capital de la SPL à hauteur de 500 €, et autorise la libération de cette participation en totalité,
- procède à l'adoption des statuts de la SPL des Pyrénées-Atlantiques, et autorise Monsieur le Maire à signer les statuts et tous actes utiles à la constitution de ladite société,
- désigne Monsieur Jean-Jacques SENSEBE comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL, et comme son représentant permanent à l'assemblée spéciale de la SPL qui sera notamment chargée de désigner un ou des représentants commun(s) au conseil d'administration de la SPL.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le **27 SEP. 2021**

ID : 064-216404301-20210921-21DEL99-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Affiché en Mairie le**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404301-20210921-21DEL99-DE